



NOTE DE SERVICE

le 1^{er} mai 2020

OBJET : Pandémie COVID-19 - Mise à jour hebdomadaire N° 6

Chers amis, chères amies,

Nous sommes heureux de vous faire part de la mise à jour hebdomadaire no 6 qui fait un retour sur certains éléments essentiels et qui vous informe de nouveaux renseignements et clarifications par rapport à des questions qui nous ont été posées.

I. Nouveautés

Continuation de l'annulation temporaire des assemblées des messes dominicales et de semaine

L'annulation des assemblées des messes dominicales décrétée dans la Mise à jour n° 5 du 24 avril 2020 demeure en vigueur jusqu'au lundi 18 mai 2020.

Lors de la téléconférence des évêques du Manitoba prévue pour le mercredi 13 mai 2020, nous discernons de nouveau si l'annulation complète des assemblées liturgiques continue ou non et pour combien de temps elle continue. Entrent en jeu les informations émises par le gouvernement du Manitoba le mercredi 29 avril 2020 dans son document intitulé « Restoring Safe Services – Manitoba's Pandemic and Economic Roadmap for Recovery ». Il est à noter que ce document n'est pas encore disponible en français et que les traductions ci-dessous ne sont pas des traductions officielles.

En particulier, nous considérons les informations sur les assemblées publiques citées aux pages 31 et 32, sachant que nous sommes dans la catégorie «rassemblements publics» ainsi que celle des «grands rassemblements/événements».

RÉTABLISSEMENT DES SERVICES (DEUXIÈME PHASE)

Le 1er juin, au plus tôt

(À part la possibilité de réévaluer, vers la mi-mai, la participation maximale à des rassemblements) Si les résultats de la première phase du rétablissement des services sont positifs, les activités et les entreprises suivantes pourront redémarrer ou rouvrir, avec des restrictions. D'autres changements pourraient être considérés alors que les résultats de la première phase sont évalués.

Si les résultats pendant ou à la fin de la première phase ne sont pas positifs, la province n'avancera pas avec d'autres mesures d'assouplissement des mesures de santé publique et ce dernier pourrait réintroduire d'autres mesures.

RASSEMBLEMENTS PUBLICS

En plus de toute augmentation qui pourrait avoir lieu à la mi-mai, il pourrait y avoir une augmentation des rassemblements publics, tels que des rassemblements sociaux, cultes, mariages et funérailles, suivant une évaluation des risques à la santé et du moins que la distanciation sociale est respectée.

RÉTABLISSEMENT DES SERVICES (PHASES ULTÉRIEURES)

Des phases ultérieures seront considérées après la deuxième phase. De nouvelles phases entreront en vigueur toutes les trois ou quatre semaines afin d'assurer suffisamment de temps entre les phases pour surveiller les cas, ainsi qu'assurer que l'assouplissement et les restrictions supplémentaires répondent aux preuves de transmission virale.

Bien que le gouvernement continue à évaluer des domaines d'assouplissement au cours des phases ultérieures, des considérations particulières seront accordées à chacun des domaines suivants :

GRANDS RASSEMBLEMENTS/ÉVÉNEMENTS ET SALLES DE SPECTACLES

Il n'y aura pas de grands rassemblements ou événements d'ici le mois de septembre 2020, au plus tôt. *Alors que la situation évolue, les responsables de la santé publique au Manitoba prendront des décisions selon les données disponibles.*

Alors, nous continuons à suivre et à décortiquer les informations et directives du gouvernement tout en étudiant les possibilités de reprendre les assemblées ouvertes au public. Comme les mesures du gouvernement, nos propres mesures seront des mesures par petits pas, avançant en tâtonnant.

Ceci exige une réflexion et une planification, car il existe une grande variété parmi nos paroisses : entre autres, nombre total de paroissiens dans la paroisse à chaque messe, grandeur de l'espace, nécessité de messes en français et en anglais, la proximité d'autres paroisses, etc., etc. Un comité a été créé pour aider chacune des paroisses dans leur préparation pour la reprise des messes ouvertes au public (et donc autres que la messe privée du prêtre), préparations qui nécessitent des décisions locales pour déterminer la composition de l'assemblée selon le maximum en vigueur au moment. Ce comité est composé des abbés Greg Mulligan (St. Alphonsus), Vincent Lusty (région pastorale de Swan Lake) et de moi-même.

Distribution de la communion hors de la messe

Plusieurs questions continuent à être soulevées en rapport avec ce sujet, tel que comment interpréter les directives diocésaines, et cela, dans des contextes différents, et à de moments différents de l'évolution et ensuite de la dévolution de cette pandémie. Nous continuons à nous pencher sur ces questions lors des rencontres de doyens, représentant les huit régions de notre diocèse, qui ont lieu chaque mardi par téléconférence.

Un comité, composé des abbés Carl Tarnopolski, Joshua Gundrum et Marcel Carrière, est en train de concevoir un document (genre de vade-mecum) apportant des recommandations et des directives quant à la distribution de la communion en dehors des messes privées célébrées par les prêtres.

II. Rappels

Les messes privées des prêtres (le dimanche et en semaine) – maintenant avec la possibilité d’avoir présent un groupe restreint de 10 personnes, qui inclut le prêtre

Par le biais de la Mise à jour No 5 du 24 avril dernier, j’ai décrété qu’il est permis dans l’Archidiocèse de Saint-Boniface d’avoir dix (10) personnes présentes à la messe privée du prêtre. Le nombre restreint de 10 personnes inclut le prêtre. Ce décret demeure en vigueur, et cela avec les conditions suivantes :

- Vous ne pouvez pas lancer d’appel au rassemblement, ni lancer d’invitations (personnelles ou générales), ni faire une rotation de vos paroissiens, ni appeler vos paroissiens pour les demander d’exercer certains ministères (sauf dans des situations où la paroisse fait la diffusion en direct);
- En bref, il ne peut pas y avoir d’invitation, de promotion, de coercition ou même d’influence exercée afin que les paroissiens viennent à l’église pour la messe privée du prêtre. Les églises devraient être barrées pendant la célébration de vos messes privées. Donc, seuls les paroissiens qui ont communiqué avec le pasteur à l’avance, entièrement de leur propre initiative, pour demander de participer à la messe peuvent être présents. Ceci permet au pasteur d’assurer que la participation ne dépasse jamais le nombre maximal, et que la possibilité de contagion est minimisée le plus possible, surtout maintenant alors que nous essayons de maintenir autant que possible le contrôle de la contagion dans cette pandémie.
- **Les paroisses peuvent communiquer dans leurs bulletins, et par autre moyen de communication, les dates et les heures de messes. Lors de notre prochaine téléconférence du Conseil diocésain des prêtres le 5 mai prochain, nous discernerons si le moment est venu de demander aux prêtres à considérer la possibilité de célébrer plus qu’une messe dominicale privée selon les horaires habituels des messes en fin de semaine dans les diverses églises paroissiales de leur charge pastorale.**

En décidant de prendre ces mesures, nous prenons le conseil du médecin hygiéniste en chef du Manitoba, Dr Brent Roussin, nous disant que nous devons demeurer très vigilants et disciplinés, le tout pour le bien commun. Donc, ceci continue à nécessiter un haut degré de l’isolement physique.

Confirmations

En étant que nous ne pourrions pas avoir de grandes assemblées dans un proche avenir, tel que pour les célébrations de la Confirmation, j’ai pris la décision d’annuler complètement mes célébrations de Confirmation jusqu’à la fin juin. Je reprendrais mes Confirmations au printemps prochain.

Toutefois, si le pasteur avec les catéchètes, et après discussion avec les parents des enfants qui allaient être confirmés souhaitent encore que les enfants reçoivent le sacrement de la Confirmation cette année, je suis bien prêt à donner la permission aux prêtres de pouvoir célébrer ce sacrement, que ce soit pour une partie des candidats ou pour le groupe entier. Cependant, je demande aux prêtres de m’envoyer une lettre me demandant la permission.

Messes du dimanche (à chaque semaine)

Célébrant : Mgr Albert LeGatt

En français à 9 h

En anglais à 10 h 30

On peut accéder aux liturgies via le canal YouTube de la paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens :

<https://www.youtube.com/channel/UCFLbnkM6HIRYpb4QjiXeBOg/live>

Ou encore sur la page Facebook du diocèse :

<https://www.facebook.com/ArchSaintBoniface/live>

Veillez noter : les liturgies commenceront à la seconde près de l'heure de diffusion indiquée. Si vous accédez à Facebook ou à YouTube à l'avance, vous risquez de tomber sur la fin de la liturgie précédente.

Sonner les cloches de l'église

Je vous invite à continuer à sonner les cloches de vos églises à midi le dimanche de Pâques ainsi qu'à tous les dimanches jusqu'à la Pentecôte, c'est-à-dire jusqu'à la fin du temps de Pâques. Prière de les sonner pendant au moins cinq minutes. Ainsi, nous continuons à signaler notre reconnaissance envers les employés de première ligne dans notre société.

Le Centre archidiocésain demeure ouvert

Malgré la fermeture du Centre diocésain au public, toutes fonctions diocésaines, y compris celles du bureau de l'Archevêque, de l'administration, et des Services pastoraux, continuent à être offertes à distance avec le minimum possible d'interruptions de service.

III. Une bonne réflexion : un message de Son Excellence Mgr Donald Bolen, archevêque de Regina

Nous voulons vous partager une très belle et profonde réflexion en anglais de Monseigneur Bolen sur l'approche de leur diocèse, une approche pratique et spirituelle face au nouveau plan du gouvernement de la Saskatchewan concernant la situation actuelle de la pandémie du COVID-19. Le lien du message écrit de Mgr Bolen se trouve dans le corps du courriel que vous avez reçu de mon bureau.

Pour accéder au message YouTube de Mgr Bolen, veuillez cliquer sur ce lien :

<https://youtu.be/C4kBYrC2V1g>.

+Albert LeGatt

Archevêque de Saint-Boniface

Diocesan Centre Diocésain 151, avenue de la Cathédrale Winnipeg, MB, Canada R2H 0H6
204-237-9858 f: 204-231-8550 alegatt@archsaintboniface.ca
www.archsaintboniface.ca